

STAR
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 23.076.930 DINARS
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS 1080 TUNIS
RC TUNIS B 173391996
MAT FISCAL 2388 V PM 000

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 OCTOBRE 2008
à l'Hôtel AFRICA Tunis à 11H00

- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Pouvoirs pour les formalités.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 23.076.930 DINARS
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS 1080 TUNIS
RC TUNIS B 173391996
MAT FISCAL 2388 V PM 000

PROJET DE RESOLUTIONS
A SOUMETTRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18/11/2008

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la nomination de Madame Najoua Khraïf et de Monsieur Badreddine Barkia représentant l'Etat, d'une part, et de Messieurs Jean-François Lemoux, Christian Collin, Hervé Magro, Florent Hillaire et Henri Piquemal, représentant Groupama SA, d'autre part, en qualité d'administrateurs de la Société, effectuée par voie de cooptation par le Conseil d'administration en date du 16 octobre 2008 (avec effet au 17 octobre 2008), aux fins de remplacer respectivement Mesdames Saoussen Jamoussi, Mounira Yahyaoui et Boutheina Arfa et Messieurs Lotfi Fradi, Riadh Ben Mahmoud administrateurs représentants l'Etat Tunisien, et Monsieur Khaled Fendri représentant la Société Tunisienne de Banque et Monsieur M'Hamed DRISS actionnaire privé démissionnaire.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de l'ensemble des douze administrateurs dont la liste figure ci-après, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice clôturant le 31 décembre 2010 :

- 5 membres représentant l'Etat : Abdelkrim Merdassi, Najoua Khraïef, Lamia Ben Mahmoud, Slah Kanoun et Badreddine Barkia ;
- 5 membres représentant Groupama SA : Jean-François Lemoux, Christian Collin, Hervé Magro, Florent Hillaire et Henri Piquemal ; et
- 2 membres représentant les actionnaires privés : Noureddine Tebbene et SOFI

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs à **Monsieur.....**, titulaire de la **carte d'identité.....**, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution est approuvée à